

SESSION 2022

CAPLP ET CAFEP
CONCOURS EXTERNE

Section
ÉCONOMIE GESTION
Option
SÉCURITÉ PRÉVENTION

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

Durée : 5 heures

*L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021
BOEN du 29 juillet 2021.*

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il lui est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

GORON S.A.S



GORON S.A.S est une société de sécurité privée française au sens de l'article L 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure, légalement autorisée à fournir des services liés à la surveillance humaine ou à la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, au gardiennage de biens meubles ou immeubles et à la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Créée en 1896, GORON S.A.S est l'une des plus anciennes sociétés de sécurité privée en France. Rachetée en 1954 par la famille CHENEVIER, qui en est l'unique propriétaire depuis, elle est l'une des rares entreprises de sa taille à être restée totalement indépendante. Cette ancienneté est un gage d'expérience, de professionnalisme et de solidité.

Classée parmi les dix premières entreprises du secteur, elle place l'humain au centre de ses préoccupations et propose ses prestations à leur juste valeur. Elle offre un large éventail de solutions de sécurité à des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité (aéronautique, immobilier, musées, assurances, banques, recherche, automobile, logistique, distribution, etc.).

GORON S.A.S est une véritable pépinière de talents, de femmes et d'hommes passionnés par leur métier, engagés au quotidien pour la satisfaction des clients.

La société GORON S.A.S est reconnue sur le marché de la prévention sécurité en raison de son expertise et pour la qualité de ses prestations. Sa taille et ses capacités techniques lui permettent de gérer, avec le même niveau d'efficacité, tout type de marché, que ce soit au niveau local ou national. Elle souhaite tendre vers l'agent de sécurité « augmenté » afin de mieux répondre aux transformations du secteur.

Vous êtes responsable d'exploitation dans l'agence de Bordeaux Pessac, créée en 2018 dans la région de la Nouvelle Aquitaine, où ont lieu de nombreux événements et où sont implantées de nombreuses usines de type SEVESO.

Vos activités comprennent le développement du portefeuille clients. Vous êtes également en charge de l'organisation des prestations sur les sites clients, en veillant à intégrer la culture de l'entreprise GORON et à privilégier une approche de sécurité globale.

Vos compétences en « prévention-sécurité » vous permettent de prendre en compte les évolutions et les transformations du secteur privé de la sécurité et de la surveillance humaine.

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 1 sur 26

Dossier 1 : Analyse du marché de la sécurité privée et de la surveillance humaine

Après deux années d'exploitation, le chef d'agence désire réunir tous ses responsables de sites bordelais afin de les informer des axes de développement à venir. Vous êtes en charge de la préparation de cette réunion.

- 1-1 Analysez le marché de la sécurité privée et de la surveillance humaine en France.
- 1-2 Repérez les éléments de l'environnement susceptibles d'influencer ce marché.
- 1-3 Déterminez le positionnement de la société GORON au niveau national et au niveau de l'agence de Bordeaux Pessac.
- 1-4 Proposez les axes stratégiques de développement de l'agence de Bordeaux Pessac.

Le département de recherche et d'innovation de la société GORON développe actuellement l'utilisation des drones en matière de sûreté/sécurité. Afin de tester cette technologie sur un des sites, le siège va solliciter l'agence de Bordeaux Pessac à titre expérimental.

- 1-5 Démontrez les enjeux pour l'agence de Bordeaux Pessac de s'inscrire dans cette démarche de développement technologique.
- 1-6 Énumérez les démarches à accomplir par l'agence pour accompagner cette innovation.

Dossier 2 : La réponse opérationnelle à l'appel d'offres

L'agence de Bordeaux Pessac répond à un appel d'offres concernant le gardiennage et la sécurité de l'immeuble « LE BURDIGALA », hébergeant une pépinière d'entreprises et situé en plein centre de Bordeaux (quartier Mériadeck, le cœur des institutions publiques).

L'obtention de ce nouveau marché, de par le positionnement géographique du site, renforcera la visibilité de l'agence et lui permettra de démontrer son professionnalisme en lien avec la sécurité globale.

En raison de vos compétences concernant le travail collaboratif avec la sécurité publique, votre chef d'agence vous confie le traitement des questions techniques de l'appel d'offres.

- 2-1 Estimez, sous forme de tableau, les différents risques potentiels de l'immeuble « LE BURDIGALA » en matière de sécurité – sûreté.
- 2-2 Évaluez la vulnérabilité du site en la justifiant.

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 2 sur 26

Le rapport de la mission parlementaire « d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale » (septembre 2018) prévoit qu'il faut se donner les moyens de produire ensemble la sécurité de demain.

2-3 Dans vos relations avec les forces de l'ordre et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Sécurité), proposez une démarche pour optimiser la prévention situationnelle de l'immeuble « LE BURDIGALA ».

Justifiez la nécessité d'une telle démarche.

Pour obtenir le marché, le donneur d'ordre nous demande de justifier le coût horaire d'un agent de sécurité, en prenant en compte les spécificités du besoin et de la prestation proposée.

2-4 Calculez le coût horaire par période d'un agent de sécurité, incluant toutes les vacances de services possibles.

2-5 Déterminez les autres éléments à prendre en compte dans la rémunération d'un agent de sécurité.

Dossier 3 : Processus de recrutement lié à la prestation client

L'agence de Bordeaux Pessac est choisie dans le cadre de l'appel d'offres concernant le gardiennage et la sécurité de l'immeuble « LE BURDIGALA ».

Elle est amenée à recruter un responsable de site pour assurer la liaison entre l'agence et le donneur d'ordre. Il aura également pour mission d'effectuer le management opérationnel de proximité.

3-1 Élaborez la fiche de poste du futur responsable de site. Justifiez son contenu.

3-2 Démontrez la pertinence d'internaliser le processus de recrutement de cet agent, plutôt que de le confier à un cabinet de recrutement extérieur.

Deux candidatures sont parvenues au sein de l'agence, vous accompagnez le chef d'agence pour leur examen.

3-3 Analysez les candidatures reçues à l'aide d'une matrice multicritères.

3-4 Sélectionnez le candidat qui vous semble le plus adapté au poste à pourvoir. Justifiez votre choix.

3-5 Déterminez les actions de formation à mettre en place pour faire acquérir au candidat les compétences exigées pour le poste.

Comme indiqué dans le chapitre 7 du cahier des charges, vous aurez à effectuer des contrôles ponctuels sur le site.

3-6 Proposez une grille d'évaluation à utiliser lors d'un contrôle ponctuel d'une mission de filtrage, en rez-de-dalles et hors présence des hôtesses d'accueil.

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 3 sur 28

3-7 Présentez les enjeux d'un contrôle de ce type pour GORON.

L'organisation opérationnelle évolue vers une approche globale de sécurité et sûreté.

3-8 Déterminez à quelles conditions juridiques l'entreprise pourra faire évoluer un des chefs d'équipe de nuit qualifié SSIAP2 vers un poste de chef d'équipe alternant des vacations de jour et nuit et pour lesquelles il aura également des missions polyvalentes sécurité-sûreté.

3-9 Démontrez la pertinence de cette démarche pour l'entreprise et pour le salarié.

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 4 sur 26

Tournez la page S.V.P.

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Marché Prévention Sécurité en France
- ANNEXE 2 :** Enquête de Branche Prévention Sécurité – décembre 2020 – données de 2019
- ANNEXE 3 :** JO 2024. Le recrutement des milliers d’agents de sécurité « pas réalisable à ce stade » selon le GES
- ANNEXE 4 :** Inquiétantes failles des sociétés de sécurité
- ANNEXE 5 :** Engagements de la direction générale de GORON
- ANNEXE 6 :** Chiffres clés du groupe GORON
- ANNEXE 7 :** Démarche axée sur le développement responsable
- ANNEXE 8 :** GORON, agence de Bordeaux Pessac – interview de son dirigeant
- ANNEXE 9 :** Drones, robots et intelligence artificielle : GORON à la pointe de la technologie
- ANNEXE 10 :** Augmentation de la délinquance en Gironde
- ANNEXE 11 :** Évaluation des risques
- ANNEXE 12 :** Extrait de la convention de partenariat
- ANNEXE 13 :** Extrait du cahier des charges – Cahier des clauses techniques particulières et son annexe A
- ANNEXE 14 :** Tableau des majorations conventionnelles – Agent de sécurité (ADS) – Coefficient 130
- ANNEXE 15 :** CV reçus pour le poste de responsable de site
- ANNEXE 16 :** Arrêt de la cour de cassation, chambre sociale, 31 mars 2015

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 5 sur 26

ANNEXE 1 : Marché Prévention Sécurité en France

Rendre notre monde plus sûr sur Goron.fr – Octobre 2019

LES POSTES **QUI RECRUTENT** 
DANS LA SÉCURITÉ PRIVÉE EN FRANCE

R+N+S
BY GORON

PAR RENDRE NOTRE MONDE + SÛR

G POWERED BY GORON S.A.

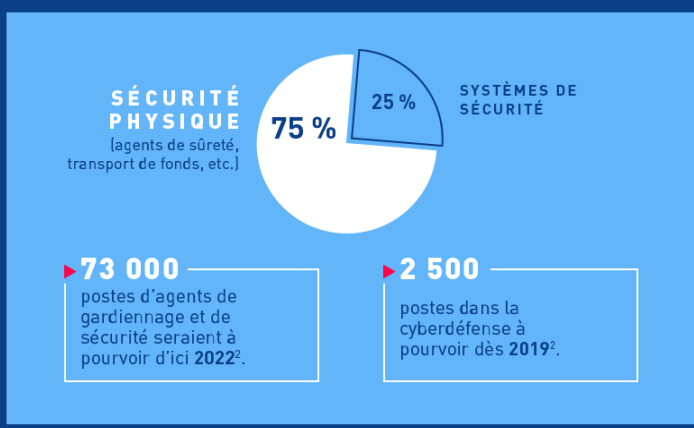
UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE



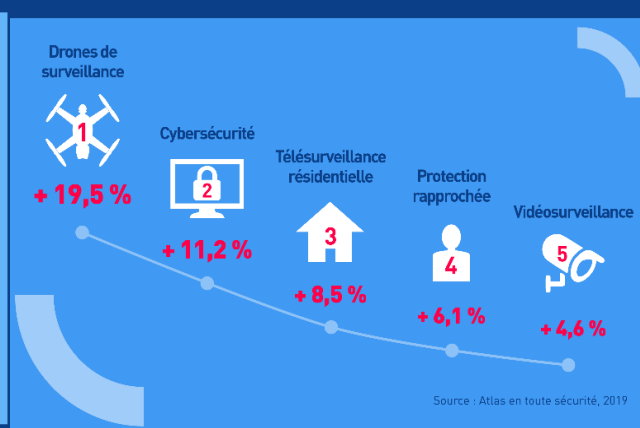
QUELS SONT LES PROFILS DES SALARIÉS ?



DEUX TYPES D'ACTIVITÉS



TOP 5 DES DOMAINES EN CROISSANCE



ANNEXE 2 : Enquête de Branche Prévention Sécurité – décembre 2020 – données de 2019

.../...

Nombre d'entreprises de la profession

Strates d'effectifs salariés	Nombre d'entreprises	Répartition en %
2.000 salariés et plus	12	2 %
500 à 1.999 salariés	30	
100 à 499 salariés	211	
20 à 99 salariés	882	7,5 %
1 à 19 salariés	2 335	19,5 %
Sous total	3 470	29 %
0 salarié	8 506	71 %
Total	11 976	100 %

Source INSEE

Les différentes activités des entreprises employant au moins un salarié

Activité	% d'entreprises	Nombre d'entreprises
Surveillance	85 %	3 000
Télésurveillance	23 %	800
Intervention	42 %	1 500
Protection rapprochée	3,5 %	150
Installation de systèmes	20 %	700
Formation	7 %	250
Transport de fonds	1,5 %	50
Sûreté aérienne et aéroportuaire	< 1 %	17
Autres*	14 %	500
Ensemble	196 %	-

Source I+C

* Gardiennage, sécurité incendie, location-gérance de systèmes de sécurité, maintenance, audit conseil en sécurité, ...

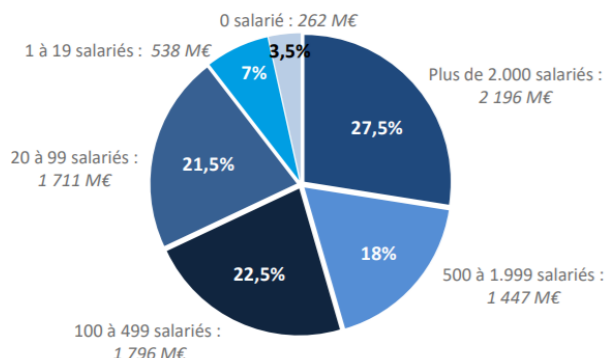
CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 6 sur 26

Tournez la page S.V.P.

ANNEXE 2 : Suite

7 950 millions d'euros

Chiffre d'affaires 2019 estimé pour l'ensemble des entreprises de la profession

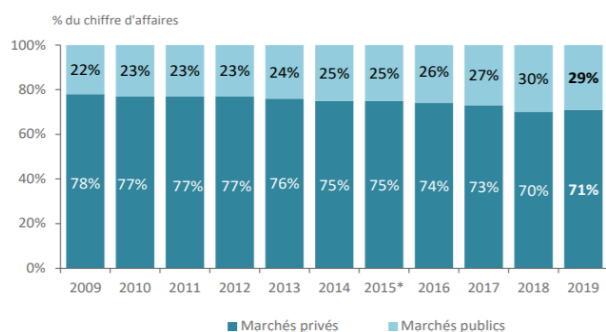


Concentration de la profession

Chiffre d'affaires cumulé	Nombre d'entreprises correspondant
2 196 M€ (27,5 %)	12 entreprises (< 0,1 %)
3 643 M€ (45,5 %)	42 entreprises (< 0,5 %)
5 439 M€ (68 %)	253 entreprises (2 %)
7 150 M€ (89,5 %)	1 135 entreprises (9,5 %)
7 950 M€ (100 %)	11 976 entreprises (100 %)

Source INSEE / I+C

Rappel des répartitions de 2009 à 2019



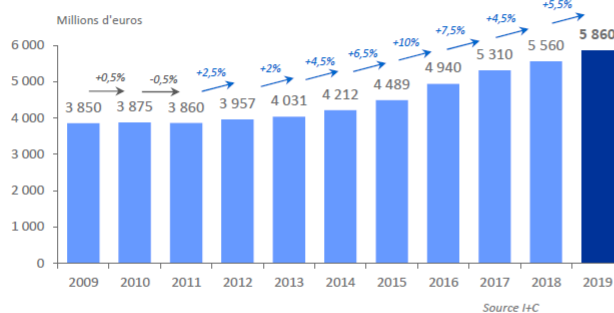
Source I+C

* Pour entreprises de plus 500 salariés : donnée reprise de l'année 2014

Enquête de branche Prévention – Sécurité _ Données 2019 14/79

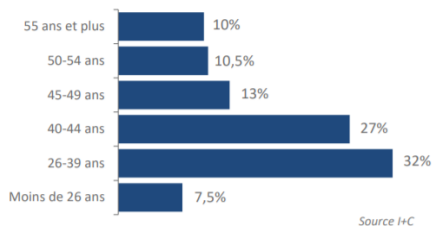
+ 52 %

Evolution du chiffre d'affaires surveillance-intervention 2019/2009



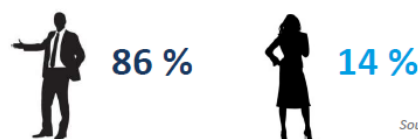
Source I+C

Répartition des effectifs salariés selon leur âge



Source I+C

Répartition des effectifs salariés selon leur sexe



Source I+C

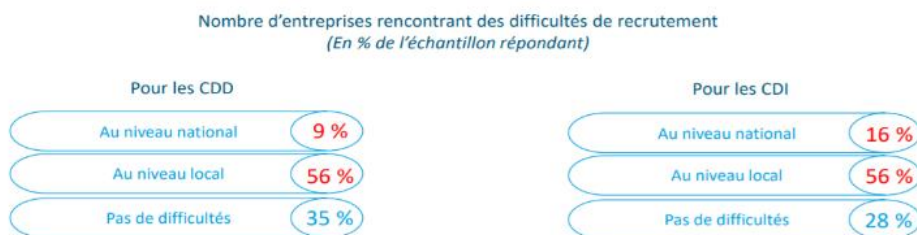
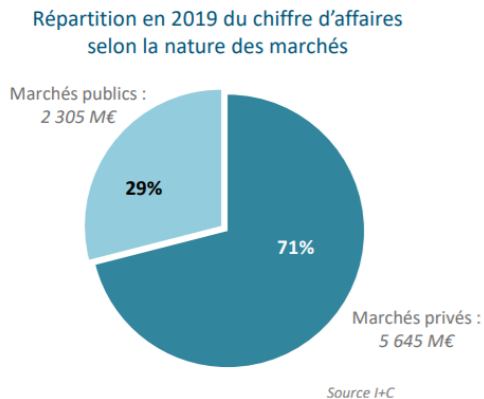
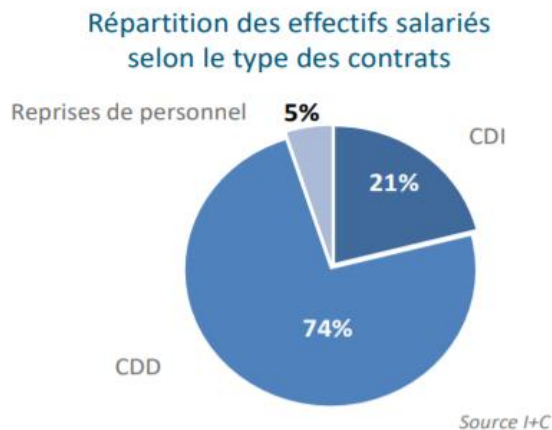
Taux d'équipement des entreprises en appareils de nouvelles technologies (en % d'entreprises équipées)

appareils	1 à 19 salariés	20 à 99 salariés	100 à 499 salariés	500 salariés et plus	Les grandes tendances
Main courante électronique	25 %	40 %	67 %	85 %	↗
E-robot	1 %	4 %	7 %	-	=
Gyroporteur	2 %	4 %	15 %	20 %	↗
drone	8 %	4 %	7 %	9 %	↗
Rondes par vidéo-surveillance	15 %	15 %	20 %	30 %	↗
RX et/ou portiques (hors aéro)	4 %	8 %	8 %	30 %	↗

Source I+C

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 7 sur 28

ANNEXE 2 : Suite

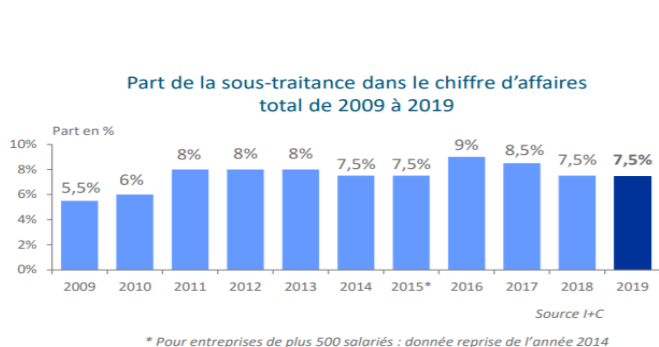


Raisons évoquées par les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement (En % d'entreprises concernées parmi l'échantillon répondant)

Refus des candidats compte tenu de contraintes de conditions de travail	64%
Nombre de CQP/diplômés disponibles	50%
Exigences de rémunération ne correspondant pas aux postes	36%
Qualité de la formation insuffisante	24%
Absence de candidatures	5%
Manque de motivation des candidats	5%
Autres*	18%

Source I+C

* Le profil ne correspond pas, l'implantation géographique de l'entreprise, les candidats préfèrent ne pas être déclarés, évolutions réglementaires, ...



Les départs en 2018

Strates d'effectifs salariés	Nombre de départs	Taux de départ*
500 salariés et plus	119 400	141%
100 à 499 salariés	30 900	76%
20 à 99 salariés	37 650	99,5%
1 à 19 salariés	8 450	59,5%
Ensemble	194 400	111%

Branche Prévention-Sécurité – décembre 2020

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 8 sur 26

Tournez la page S.V.P.

ANNEXE 3 : JO 2024. Le recrutement des milliers d'agents de sécurité « pas réalisable à ce stade » selon le GES

Alors que sécuriser les sites des JO-2024 nécessitera le recrutement de milliers d'agents de sécurité privée, le principal syndicat d'entreprise de sécurité privée alerte sur le fait que ce n'était pas « réalisable à ce stade » dans un secteur pénalisé par son manque d'attractivité.

« À l'aune de la Coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux olympiques de 2024, pour lesquels il est fait état d'un besoin supplémentaire de 20 à 30.000 personnes [...] ça ne me semble pas réalisable à ce stade », a déclaré Frédéric Gauthey, président du Groupement des entreprises de sécurité (GES), le plus grand syndicat professionnel du secteur.

Les salaires sont extrêmement faibles puisque 50 % de nos effectifs sont payés au niveau du Smic. Dans ces conditions, nous ne sommes pas attractifs et donc nous avons énormément de mal à recruter », a expliqué le président du GES.

« Il faut que nous puissions monter en gamme en revalorisant les rémunérations mais aussi les formations. Tout cela a un coût. Il faut arrêter la spirale descendante des prix », a-t-il ajouté en marge de son intervention. « Le secteur de la sécurité privée doit se réformer et l'État doit jouer son rôle en assurant une meilleure régulation », a-t-il fait valoir, plaçant ses espoirs dans la rédaction du futur livre blanc sur la sécurité intérieure en cours d'élaboration.

Lors de son intervention, M. Gauthey a mis en avant ses craintes sur le risque de recours à une main-d'œuvre en provenance d'autres pays que la France. « Dans un pays qui a trois millions de chômeurs, comment peut-on imaginer un seul instant, que nous allions chercher de la main-d'œuvre dans des pays européens, par exemple l'ex-bloc de l'Est ? Ça serait un échec moral retentissant. Les JO doivent avoir un impact économique national ».

Publié par 83-629- 8 Décembre 2019

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 9 sur 26

ANNEXE 4 : Inquiétantes failles des sociétés de sécurité

Depuis les attentats de 2015, les sociétés de vigiles se sont multipliées et se livrent une féroce guerre des prix. Quitte à rogner sur les prestations.

Forum des Halles, en plein cœur de Paris. Engoncés dans leur parka noire, le visage à demi dissimulé par une large écharpe savamment enroulée, les vigiles du deuxième plus grand centre commercial d'Europe font le job malgré le froid glacial. Dans l'indifférence des chalands, pressés de se couler dans la douce chaleur des boutiques, les agents de sécurité contrôlent sacs et cabas au kilomètre et au pas de charge. Plus de 100 000 personnes se pressent en effet chaque jour dans ce haut lieu du shopping parisien.

Figures à la fois familières et fantomatiques, ils hantent nos hypermarchés, surveillent nos entreprises et nos administrations, sécurisent aéroports, centrales nucléaires, stades, salles de concerts... Au total, près de 150 000 agents de sécurité privée promènent nuit et jour leur costume sombre sur l'ensemble du territoire.

Un taux de rotation du personnel ahurissant

En attendant, sans apprentissage consistant, les agents ne peuvent guère découvrir les ficelles du métier sur le terrain, faute d'encadrement. L'expérience est en effet une denrée rare dans le secteur. En cause, un taux de rotation du personnel ahurissant : « 90% des agents novices quittent leur entreprise, voire le métier, au bout d'un an », explique Florent Le Coq.

L'explication ? Les jeunes recrues, à qui l'on a parfois vendu du rêve, découvrent un métier difficile, où il faut être debout la majorité du temps, dehors, à braver les intempéries, à travailler de jour comme de nuit, avec des plannings distribués seulement une semaine à l'avance. La bohème, l'insouciance et la poésie en moins. Et le tout pour un salaire de misère.

« La très grande majorité des collègues sont au smic, et doivent cumuler deux voire trois boulots pour faire vivre décemment leur famille, raconte Pascal Chasson, porte-parole du syndicat SUD. Résultat, les mecs sont épuisés et ne peuvent pas tenir leur poste efficacement. » Et que dire de la myriade d'autoentrepreneurs – 60% des entreprises du secteur – corvéables à merci auxquels les grandes boîtes du secteur sous-traitent les pires contrats.

Peu de secteurs affichent des bénéfices si ténus

Si les salaires sont si bas, c'est que les entreprises de sécurité se livrent une guerre des prix d'une violence inouïe. Peu de secteurs affichent des bénéfices si ténus, autour de 1 % du chiffre d'affaires.

Historiquement, la sécurité a toujours été perçue comme un poste de coûts, sans aucune valeur ajoutée pour l'entreprise : l'ennemi intime de tout directeur financier (...) Et comme le secteur est constitué pour l'essentiel d'une kyrielle de microentreprises contraintes d'accepter tout et n'importe quoi pour ne pas mettre la clef sous la porte, même les propositions les plus indigentes trouvent preneur. « Le dernier prix que m'a proposé un de mes clients, c'est 11 euros de l'heure. Une fois ajoutées les charges sociales, vous perdez forcément de l'argent », se désole un jeune patron breton. « Ce genre de tarif, c'est tout simplement de l'incitation au travail non déclaré, s'emporte Anne Quantier, avocate et conférencière, spécialisée en droit social dans la sécurité privée. Je suis d'accord avec la recommandation de la Cour des comptes, le Cnaps devrait pouvoir se retourner contre les donneurs d'ordre pratiquant des tarifs aussi bas » (...)

Qui dit prix plancher dit forcément prestation bas de gamme

(...) qui dit prix plancher dit forcément prestation bas de gamme. Le levier le plus simple pour réduire la facture étant de sous-dimensionner les effectifs (...) Côté chefs d'entreprise, on trouve, bien évidemment, que le trait est un peu grossi... mais on partage globalement le diagnostic. « Les clients ne réfléchissent qu'en termes de tarif horaire, alors que l'on pourrait leur proposer des dispositifs complets avec moins d'agents mais avec des portiques de détection, des caméras thermiques, voire des drones, qui ne leur coûteraient pas plus cher », explique Pascal Pech, du Snes.

Extrait d'une enquête menée par Emmanuel Botta pour l'Express - Publié le 07/03/2018

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 10 sur 26

ANNEXE 5 : Engagements de la direction générale de GORON

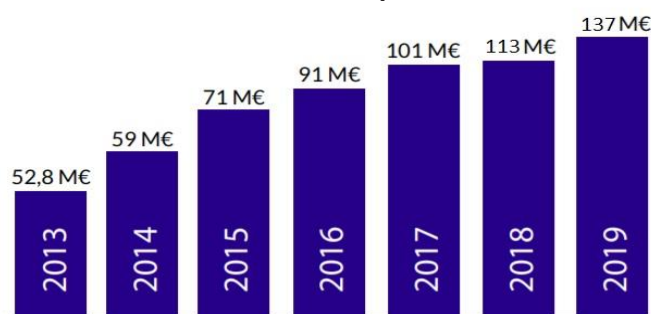
« Nous refusons la course au chiffre d'affaires et de brader nos prestations, ce qui à très court terme dessert les intérêts de l'entreprise, de ses collaborateurs et particulièrement ceux des clients. A l'inverse, nous nous adaptons aux besoins nouveaux et contraintes économiques du marché, nous mettons en œuvre de nouveaux services, nous équilibrons nos risques pour assurer la pérennité de l'entreprise et préserver notre capacité à accompagner nos clients dans leur propre développement. Notre engagement de longue date dans les instances représentatives de notre profession répond à notre conviction de devoir construire l'avenir de cette dernière et d'accompagner dans l'intérêt des entreprises et des salariés les évolutions du marché. »

Propos d'Eric CHENEVIER - PDG de GORON - Extrait du rapport RSE de GORON - 2019

ANNEXE 6 : Chiffres clés du groupe GORON



Performances économiques de GORON

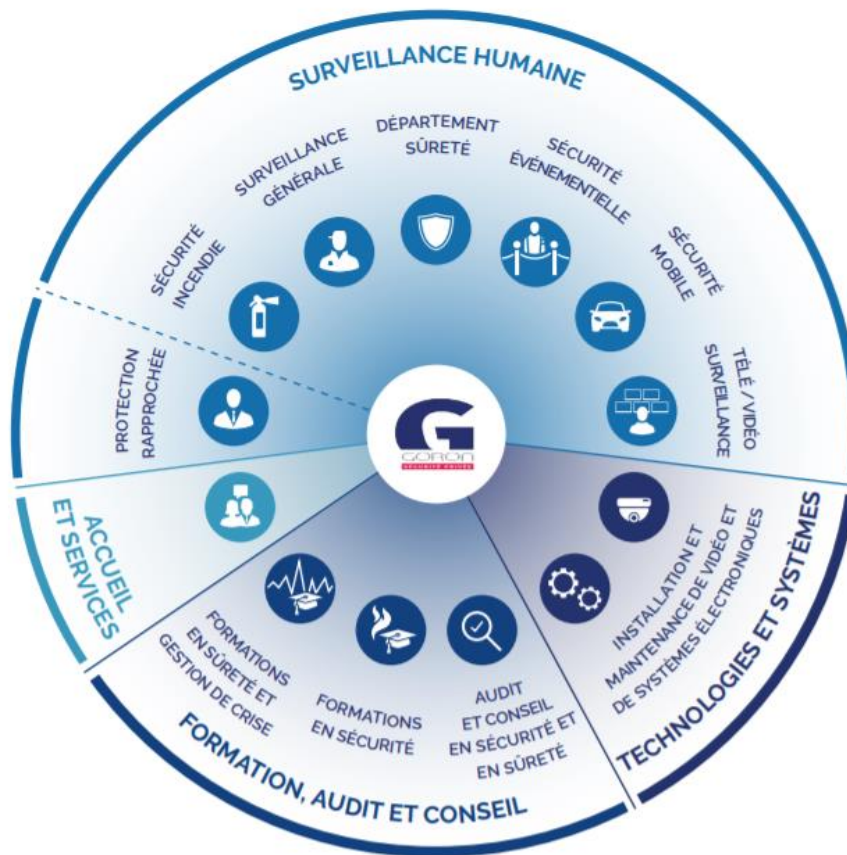


CHIFFRE D'AFFAIRES SÉCURITÉ

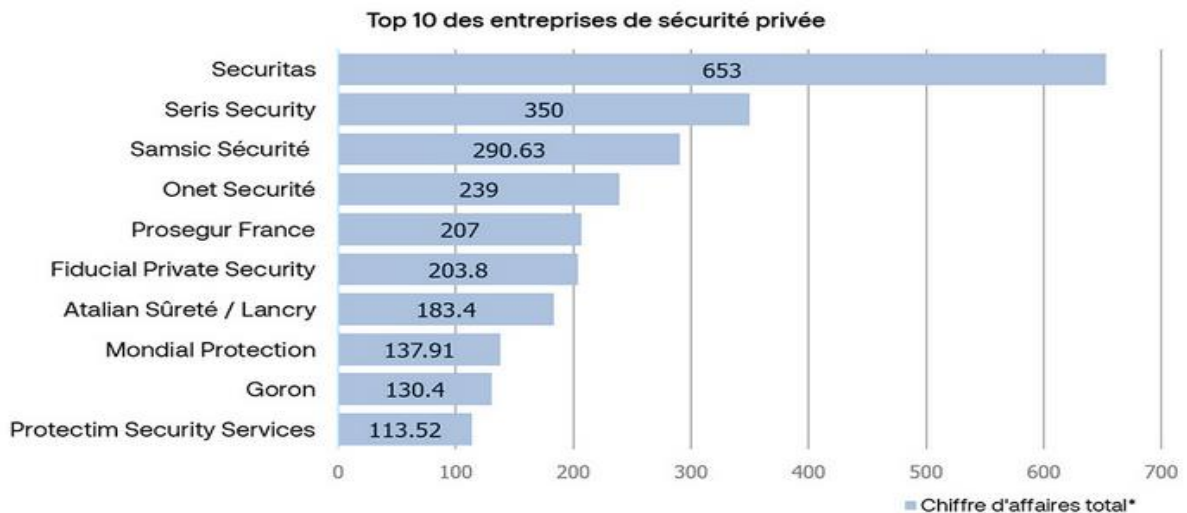
- Respect et promotion des hommes et des femmes travaillant pour l'entreprise
- Rapports commerciaux et contractuels clairs et équilibrés avec les clients - respect des engagements pris, gage de confiance et de pérennité
- Recherche permanente de la qualité et de son amélioration
- Honnêteté et responsabilité
- Application stricte des lois, règlements et conventions
- Promotion et défense de la profession

.../...

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 11 sur 26



Top 10 des entreprises de sécurité privée en France



Rendre notre monde plus sûr sur Goron.fr – Octobre 2019

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 12 sur 26

ANNEXE 7 : Démarche axée sur le développement responsable

Parce que la démarche de développement responsable nécessite l'adhésion de tous et que tous les services sont concernés, GORON a mis en place une structure transversale en mesure de répondre à l'ensemble des enjeux.

Notre démarche de progrès inclut un pilotage du développement responsable. Différents services sont concernés, tels que les cellules Qualité, Achats, Ressources Humaines, Exploitation, Communication, etc.

Pour la seconde année consécutive, en 2019, la société Goron a eu le plaisir de se voir attribuer la médaille d'argent, à l'issue *

Cette démarche nous permet de progresser en termes :



D'innovation technique et de matériel
(utilisation de tablettes tactiles, voitures 100% électriques, etc.)



De méthodes de travail
(rédaction claire des consignes)



De diminution du nombre et des impacts des accidents de travail
(analyses et actions correctrices, prévention, etc.)



De conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle
(management par le planning, télé-travail, etc.)



De lutte contre la précarité (réduction des contrats à durée déterminée, etc.)

Rendre notre monde plus sûr sur Goron.fr – Octobre 2019

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 13 sur 26

ANNEXE 8 : GORON, agence de Bordeaux Pessac – interview de son dirigeant

« Notre ambition : rejoindre le trio de tête des entreprises de sécurité du secteur géographique et ainsi confirmer notre position de leader national sur le marché de la sécurité en France » – explique le chef de l’agence GORON nouvellement implantée à Bordeaux Pessac et spécialisée dans la sécurité humaine et sûreté.

Comment percevez-vous le secteur ?

« C’est un secteur qui est en croissance régulière depuis de nombreuses années mais qui doit continuer de se transformer. Il s’agit d’un secteur hyper concurrentiel, aux niveaux de marge très faibles, ce qui est lié à la structure même du marché constitué d’une myriade d’entreprises qui n’appliquent pas toujours strictement la réglementation et tirent les prix vers le bas. Il faut aussi que les sociétés de sécurité privée arrivent à faire reconnaître aux clients le juste niveau de valorisation du métier. La sécurité privée est réglementée et s’inscrit dans le « continuum de sécurité ». Au-delà du mot qui est à la mode, cela veut dire qu’elle doit aussi accompagner l’État dans la sécurité du pays. »

Dans ce contexte et afin d’atteindre vos objectifs de leader de la sécurité privée en Nouvelle Aquitaine, quelle est la feuille de route que vous vous êtes établie ?

« La sécurité est l’un des piliers du groupe GORON depuis plus de 120 ans, et je suis d’autant plus honoré d’avoir été choisi pour la direction de cette nouvelle agence, qui, en seulement deux ans d’existence, arbore déjà des débuts très prometteurs. Notre chiffre d’affaires n’a pas cessé d’évoluer depuis notre ouverture et notre portefeuille clients qui comporte déjà 15 gros clients devrait progresser prochainement, grâce au renforcement de nos actions de communication et, nous l’espérons, à la publicité que feront nos clients satisfaits auprès de leurs pairs. Notre groupe investit continuellement dans le métier et, a toujours eu de fortes ambitions ... et je compte poursuivre dans ce sens... »

Nous avons aujourd’hui la volonté d’acquérir une place de leader sur le marché local et ainsi conforter notre position nationale de groupe au top 10 des entreprises de sécurité privée.

Nous devons continuer à apporter une réponse adaptée aux enjeux de sûreté et de sécurité de nos clients, en faisant appel à notre expertise sur les solutions à la fois humaines et technologiques. Notre approche est à l’image de celle de notre groupe : elle allie excellence opérationnelle et sens du service et surtout une adaptation perpétuelle pour faire face aux nouveaux risques et menaces. Elle est basée sur l’écoute, le conseil, la proximité, et c’est ce qui fait qu’aujourd’hui nous assumons pleinement notre place dans le secteur et nos ambitions de grandir encore ...

Je suis entouré d’équipes d’experts dans chacun de nos métiers et nous avons, au niveau national, la chance d’avoir une notoriété notable et une expertise reconnue dans le métier. De plus, nous nous sommes toujours positionnés sur l’avenir et construisons à notre échelle la sécurité de demain ».

Comment concevez-vous le lien entre technologies et agents de sécurité privée ? Est-ce un domaine que vous souhaitez explorer ?

« Oui, c’est une nécessité ! Notre volonté d’allier hommes et technologies va dans le sens de l’histoire, l’évolution des menaces, l’apparition de nouveaux risques et dans un objectif d’accroissement du niveau de sûreté des périmètres et des sites clients. C’est aussi crucial par rapport au positionnement de la profession aujourd’hui, avec la nécessité de revaloriser les compétences et la place de la sécurité privée ».

Avez-vous des envies de croissance externe ?

« Oui nous y pensons »

Document auteurs

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 14 sur 26

Tournez la page S.V.P.

ANNEXE 9 : Drones, robots et intelligence artificielle : GORON à la pointe de la technologie

Depuis sa création, GORON a toujours eu à cœur de s'adapter aux enjeux et aux évolutions de son époque. À l'heure du tout numérique, l'entreprise prend donc le tournant du digital et intègre pleinement les nouvelles technologies à ses dispositifs.

Drones de surveillance, robots ronds et patrouilleurs et intelligence artificielle embarquée dans les services supports... En 2019, GORON propose une multitude de solutions « nouvelle génération » pour compléter la performance de ses agents. Ces outils technologiques augmentent l'efficacité de leur travail et les assistent pleinement dans leur mission essentielle : assurer la sécurité et la sûreté de ses clients.

Rendre notre monde plus sûr sur Goron.fr – Octobre 2019

ANNEXE 10 : Augmentation de la délinquance en Gironde

Sécurité : une nette augmentation des violences en Gironde en 2020

Les violences intra-familiales et les vols avec violence ont progressé de façon très marquée en 2020 en Gironde. 40 % des actes délinquants les plus violents sont le fait de mineurs non accompagnés. Les forces de l'ordre ont constaté une banalisation de la violence dans les cités notamment.

La préfecture de la Gironde a dévoilé ce vendredi 29 janvier le bilan de la sécurité pour l'année 2020. Les chiffres révèlent une baisse générale de la délinquance mais une hausse très nette des actes violents, notamment dans l'agglomération de Bordeaux. Ainsi en premier lieu, les homicides sont en recul de 20 %, les vols sans violence diminuent fortement (- 23,96%) et les vols violents sans arme sont en baisse : -13,48 %. En revanche, on constate une importante augmentation des vols avec armes : + 46,7 % et de manière plus modérée des coups et blessures volontaires (+3,40 %) et des cambriolages de logements (+4,35 %).

Les vols avec violence

L'augmentation des faits de délinquance violente est impressionnante : + 46 % en Gironde alors que les chiffres sont en légère baisse en France sur l'année 2020. Concrètement, cela représente 223 vols avec arme à feu ou arme blanche contre 152 en 2019. Les trois-quarts ont eu lieu en zone police, c'est-à-dire dans les plus grosses villes. Les forces de l'ordre ont constaté une banalisation de la violence dans les cités notamment. " *Là où il y avait des rixes à coups de bâtons auparavant, on est monté en gamme avec les armes à feu jusqu'au drame des Aubiers début janvier quand un jeune adolescent a été tué* " fait observer Patrick Mairesse, le directeur départemental de la sécurité publique.

" *Le climat s'est dégradé ces deux dernières années* " ajoute-t-il et la lutte contre les trafics et la consommation de stupéfiants ainsi que le travail de proximité avec les élus, l'Education Nationale et les associations de quartier seront, selon lui, une réponse efficace à ce problème.

Extrait d'un article de presse – France 3 Aquitaine du 29/01/2021

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 15 sur 26

ANNEXE 11 : Évaluation des risques

Chaque risque, en fonction des menaces, génère une vulnérabilité.

Cette vulnérabilité est un produit formé par l'incidence, c'est-à-dire le coût entraîné par la survenance du risque, et son occurrence, à savoir la probabilité de survenance de ce risque.

Cette probabilité est déterminée notamment par l'expérience du responsable d'exploitation de l'agence GORON de Bordeaux Pessac et des données documentaires à disposition.

NIVEAU DE GRAVITÉ

Très grave - 4				
Grave - 3				
Moyen - 2				
Faible - 1				
	1 Très improbable	2 Très peu probable	3 Probable	4 Très probable

NIVEAU DE PROBABILITÉ

Document auteurs

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 16 sur 26

Tournez la page S.V.P.

ANNEXE 12 : Extrait de la convention de partenariat



Préambule :

Relevant de l'autorité du ministère de l'intérieur, la police et la gendarmerie nationales ont pour missions de prévenir et de lutter contre toutes les formes de délinquance.

Agissant en prévention, les entreprises de sécurité privée exercent des activités qui consistent à fournir des services ayant pour objet la surveillance humaine ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Dans un contexte sécuritaire marqué par la persistance d'un niveau de menace terroriste élevé, les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises privées de sécurité, dans le respect des prérogatives et organisations qui leurs sont propres, visent à répondre aux attentes de la population en matière de sécurité.

Dans cette perspective, il importe de renforcer la coopération entre les acteurs publics et privés de la sécurité. Le CDSE* en tant que représentant des donneurs d'ordre, responsables de la sécurité des entreprises, soutient la démarche de professionnalisation de la sécurité privée traduite à travers la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de permettre une meilleure connaissance mutuelle entre les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises privées de surveillance et de gardiennage ;
- de faciliter l'échange d'informations entre les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises de sécurité privée de surveillance et de gardiennage ;
- de sensibiliser les cadres du secteur privé de la sécurité aux phénomènes de délinquance auxquels leurs agents et les sites dont ils assurent la surveillance sont confrontés ainsi qu'à la détection des signaux faibles de la radicalisation ;
- de renforcer la coopération entre les acteurs public et privé de la sécurité et, *in fine*, la sécurité générale de la population.

* CDSE : Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises

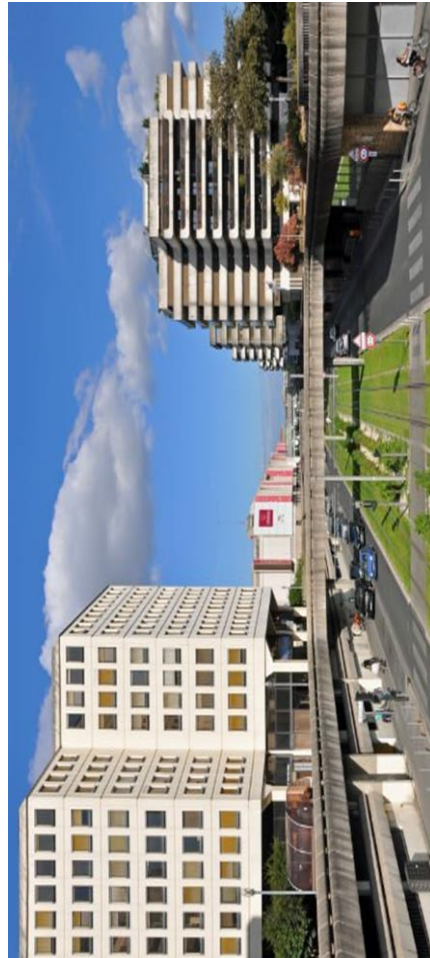
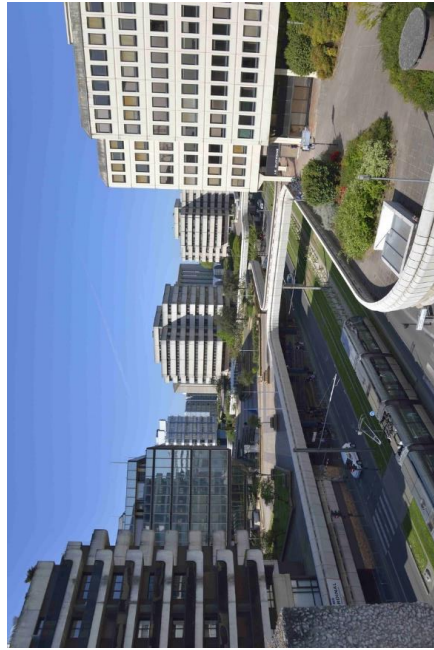
CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 17 sur 26

Annexe 13 : Extrait du cahier des charges – Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes A à D

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
IMMEUBLE « LE BURDIGALA »

Cahier des charges

Marché de « surveillance et de gardiennage » d'un immeuble à usage de bureaux



... / ...

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 18 sur 26

ANNEXE 13 - Suite

Chapitre 1 : Définition	Chapitre 2 : Description synthétique des lieux	Chapitre 3 : Objectifs et période d'essai
<p>Le présent cahier des charges a pour but de définir les prestations qui incombent à l'entreprise, ci-après désignée « LE PRESTATAIRE », chargée des prestations de services de prévention de sécurité & sûreté et de surveillance humaine (gardiennage des locaux) de l'immeuble d'une pépinière d'entreprises ci-après désignée « LE CLIENT ».</p> <p>Ces prestations seront à effectuer dans l'immeuble « LE BURDIGALA » situé 45 rue Joseph de Carayon Latour – 33 000 Bordeaux (quartier de Mériadeck, cœur des institutions publiques).</p> <p>L'augmentation des actes violents dans la zone (malgré la proximité des services de police et de secours) génère un sentiment d'insécurité et exige une vigilance particulière ainsi qu'une réactivité « opérationnelle » du service de sécurité afin de rassurer l'ensemble du personnel et la clientèle.</p>	<p>Le site est caractérisé par une architecture contemporaine organisée en dalles piétonnières, composé de 11 niveaux (8 niveaux en superstructure et 3 niveaux en infrastructure), représentant une surface de 16 000 m2.</p> <p>Présenté dans les années 60 et 70 comme l'architecture du futur, « l'urbanisme de dalles » a pour effet de créer des enclaves, des places encadrées d'immeubles qui suscitent « l'entre soi » et favorisent l'insécurité. Les places de stationnement sur plusieurs niveaux en sous-sol rendent difficile la surveillance de l'immeuble.</p> <p>Les périodes ouvrables sont les suivantes : De 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi.</p> <p>L'utilisation des locaux fait toutefois souvent appel à des accès permanents au bâtiment, selon des droits d'accès qui sont définis.</p> <p>Le site accueille au maximum 950 personnes.</p> <p>Descriptif simplifié des activités sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités de bureau ; • Activités informatiques ; • Activités techniques de reprographie et stockage, après impression de documents administratifs importants des différentes institutions (préfecture, conseil régional, conseil départemental). <p>Compte tenu de ces différentes activités regroupées dans ce bâtiment et des valeurs administratives stockées en termes de documents, le site nécessite une sécurisation importante.</p>	<p>Les objectifs à atteindre peuvent être déclinés ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des intervenants ; - Couverture totale des plages horaires d'ouverture ; - Réactivité aux demandes du client ; - Respect du délai de transmission des informations et des documents ; - Respect du plan de formation des intervenants. <p>En ce qui concerne le cadre opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application des procédures, de la réglementation et des règles internes ; - Connaissance du site et des installations ; - Réalisation des rondes, des vérifications et de la maintenance de premier niveau de sécurité des matériels ; - Traitement des événements (alarmes-interventions-dysfonctionnements...); - Tenue des postes et des registres. <p>La mission générale consiste à assurer la sécurité des personnes et des biens, ce qui exige de la part de toute la pyramide hiérarchique administrative et opérationnelle des compétences professionnelles en adéquation avec les exigences de la prestation.</p> <p>Ces compétences doivent être associées à la connaissance des lieux et des consignes, au respect des instructions hiérarchiques, des qualités de communication, de courtoisie et de fermeté dans les rapports humains.</p> <p>La dynamique d'intervention doit être basée sur un sens aigu de l'observation, la pratique de la raison et du bon sens.</p> <p>Le prestataire disposera d'un poste central de sécurité (PCS) avec des moyens techniques installés (vidéosurveillance, report d'alarmes, etc...), afin de lui permettre d'exercer correctement ses missions.</p> <p>Une période d'essai de trois mois sera prévue pendant laquelle les deux parties pourront mettre un terme aux prestations moyennant un préavis de 1 mois.</p>

.../...

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 19 sur 26

Annexe 13 - Suite

<p>Chapitre 4 : Réglementation à observer</p>	<p>Chapitre 5 : Limite des prestations</p>
<p>Les prestations devront être réalisées conformément aux textes de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, règles des assureurs et normes françaises applicables cités dans le présent document et en vigueur à la date du marché, ainsi qu'à la convention collective des entreprises privées de « prévention et de sécurité ».</p> <p>Les références aux documents énoncés ne sont pas limitatives. Le code du travail d'une manière générale et le livre VI du CSI seront les références. Ainsi que le règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié par l'Arrêté du 13 Juin 2017 et l'arrêté du 2 Mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.</p> <p>Les normes de prestations et les référentiels APSAD (Assemblée Plénière de Sociétés d'Assurances Dommages) seront également pris en compte dans la mesure du possible et notamment le référentiel R8 « Surveillance des risques opérationnels d'une entreprise », en ce qui concerne la réalisation des rondes et de la compétence du personnel de surveillance.</p> <p>La qualification NF-services (conformément à la norme NF X- 50-777) est indispensable (se reporter au chapitre 7 et à l'annexe C du présent cahier des charges).</p> <p>La norme NF C18-510 (habilitation électrique) aussi dès lors que celle-ci est nécessaire.</p>	<p>Les prestations sont celles définies dans le présent document, mais une attention particulière sera portée à la collaboration entre le prestataire et les différents services du client.</p> <p>Font partie des prestations : Les matériels liés exclusivement aux prestations de surveillance et de sécurité comme les uniformes et équipements de protection individuelle par exemple.</p> <p>Ne font pas partie des prestations : Les matériels de sécurité liés au site d'exécution des prestations. Comme par exemple : les équipements du poste de surveillance, les extincteurs, les installations fixées d'extinction ou dispositifs d'alarmes.</p> <p>Chapitre 6 : Prestations faisant l'objet du marché</p> <p>Horaires et effectifs Le prestataire devra proposer du personnel adapté, en type et en nombre, et remplir la grille du personnel.</p> <p>Encadrement Le prestataire désignera un responsable du marché comme seul interlocuteur face au « client » ; cette personne devra posséder les compétences nécessaires pour répondre à toutes les questions (techniques ou financières) concernant les prestations pendant toute la durée des études, de la mise en place des agents des consignés, puis du suivi régulier du contrat. Le prestataire désignera, parmi les agents à affecter, un responsable de site pour assurer la coordination et une bonne transmission des renseignements et consignés nécessaires : - à l'exécution des prestations - à l'information du responsable sécurité prévention</p> <p>Qualification du personnel : salaire et formation Le prestataire devra employer un personnel correspondant aux spécifications du CSI Livre VI.</p>
<p>Avant la mise en place, le responsable de site recevra une formation sur le site de trois vacations de jour et trois vacations de nuit. Elle sera à la charge du « prestataire ».</p> <p>Le prestataire disposera d'une structure permettant de répondre aux problèmes posés de jour comme de nuit, durant toute l'année.</p> <p>Permanence Le prestataire devra faire la preuve de l'existence d'une permanence physique 24/24 au siège de l'entreprise afin de répondre à toute situation et pouvoir joindre à tout moment un responsable. Ces agents auront une parfaite connaissance du site et auront reçu une formation de trois vacations afin d'être opérationnels.</p> <p>Contrôle Le prestataire disposera d'une équipe de contrôle dont chaque membre aura reçu un minimum de formation de 3 vacations sur le site afin de leur permettre de remplir correctement leur mission de formation des agents, en cas d'urgence ou de remplacement.</p> <p>Planning Le prestataire disposera d'une équipe de planification maîtrisant les logiciels et permettant une gestion prévisionnelle des postes de travail. Un historique des plannings sera archivé pendant 1 an.</p> <p>Moyens de communication Le prestataire fournira les postes portatifs nécessaires à l'activité du personnel de surveillance et de sécurité incendie.</p> <p>Les locaux Le prestataire s'engage à laisser les locaux et notamment le PCS en parfait état d'entretien entre chaque vacation. Le prestataire signera le plan de prévention qui sera annexé au contrat.</p>	<p>Le prestataire disposera d'une équipe de contrôle dont chaque membre aura reçu un minimum de formation de 3 vacations sur le site afin de leur permettre de remplir correctement leur mission de formation des agents, en cas d'urgence ou de remplacement.</p> <p>Planning Le prestataire disposera d'une équipe de planification maîtrisant les logiciels et permettant une gestion prévisionnelle des postes de travail. Un historique des plannings sera archivé pendant 1 an.</p> <p>Moyens de communication Le prestataire fournira les postes portatifs nécessaires à l'activité du personnel de surveillance et de sécurité incendie.</p> <p>Les locaux Le prestataire s'engage à laisser les locaux et notamment le PCS en parfait état d'entretien entre chaque vacation. Le prestataire signera le plan de prévention qui sera annexé au contrat.</p>

.../...

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 20 sur 26

ANNEXE 13 - Suite

<p>Chapitre 7 : Documentation - Echantillonnage des matériaux utilisés, contrôles et suivi de la prestation</p> <p>Documentation-échantillonnage Le prestataire devra analyser et critiquer à des fins d'amélioration l'échantillonnage existant, destiné à être utilisé par le responsable de site (Voir annexe D du présent cahier des charges).</p> <p>Vous devrez également élaborer une fiche de contrôle d'un agent de sécurité sur le site à deux niveaux de la prestation « prescriptive et opérationnelle » (sur le site et en exécution).</p> <p>Les agents en poste devront avoir une parfaite connaissance des lieux. Avant le début de la prestation, les registres des procédures et des consignes feront l'objet d'une approbation par le client.</p> <p>Matériel de radiocommunications Le matériel de communication actuel ne correspond pas aux attentes de sécurité (Annexe B du cahier des charges). Compte tenu de l'évolution des risques actuels encourus par le personnel en poste, le prestataire devra mettre à disposition du matériel radio adapté.</p> <p>Contrôles et réunions de suivi Les contrôles par le responsable d'exploitation se feront de manière périodique et aléatoire, ou à la demande du client (de jour comme de nuit). Un justificatif sera fourni.</p> <p>Par ailleurs, il sera prévu des réunions mensuelles entre responsables du « client » et des représentants du « prestataire » afin d'assurer un suivi « qualité ».</p>	<p>Chapitre 8 : Principes de sécurité</p> <p>L'établissement est sous la responsabilité d'un responsable de sécurité et prévention, l'interlocuteur principal de l'entreprise prestataire.</p> <p>Il y a une distinction particulière entre les périodes ouvrables et non ouvrables. Le site est clos par les façades de l'immeuble avec de nombreux vitrages.</p> <p>Les accès au site sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès des visiteurs s'effectue par l'entrée principale équipée d'un tourniquet à passage unique et d'un interphone avec caméra, en rez-de-salles, à proximité du PCS (Poste central de surveillance) et sous le contrôle d'un agent ; • L'accès du personnel s'effectue par le même niveau que celui des visiteurs, mais sur le côté du tourniquet et à l'aide d'un badge nominatif, sous le contrôle d'un agent ; • L'accès aux parkings se fait par le rez-de-rue (45 rue Joseph de Carayon Latour) à l'aide d'un badge et sous le contrôle d'un agent de surveillance, en poste fixe. <p>Sûreté des accès et de la prévention des actes de malveillance. Le bâtiment est protégé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déplacements à l'intérieur du bâtiment ne peuvent se faire qu'à l'aide d'un badge ; • L'ensemble des points de passages ou à risques fait l'objet d'une surveillance vidéo, placée sous le contrôle du PCS ; • Tous les locaux sensibles sont protégés par un contrôle d'accès et /ou de la vidéosurveillance (conformément à la réglementation) ; • Des rondes extérieures et intérieures sont effectuées de manière aléatoire durant les périodes ouvrables et non ouvrables ; • Système de détection intrusion sur l'ensemble des ouvrants et locaux sensibles. <p><u>Sécurité incendie</u>. Le bâtiment est équipé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de sécurité incendie de catégorie A ; • Moyens de secours conformes à la réglementation. 	<p>L'ensemble des systèmes de sécurité-sûreté est centralisé au Poste Central de Sécurité.</p> <p>Afin de protéger au mieux nos valeurs et notre image de marque, et de rendre attractive notre pépinière d'entreprises, nous attribuerons 60% de la note finale à l'adéquation de la réponse technique et opérationnelle et 40% aux aspects économiques et administratifs de la prestation.</p>
<p>Chapitre 9 : Description des prestations</p> <p>Prestations de type préventives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de poste de sécurité et exploitation des différentes prestations de sécurité/sûreté ; • Réalisation des rondes incendie - malveillance ; • Tenue à jour de tous les registres présents au poste de sécurité ; • Vérification du matériel de sécurité et de secours ; • Accompagnement des entreprises spécialisées dans leurs travaux de vérification périodiques ; • Gestion et contrôle des permis de feu ; • Gardes statiques ; • Délivrance des badges et gestion des accès ; • Gestion des clefs ; • Accueil et orientation des visiteurs aux heures ou les hôtes sont absentes ; • Traitement des paquets en dehors de l'ouverture du courrier sur démarche particulière et procédure spécifique. <p>Prestations en cas d'événements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception des alarmes et demandes provenant de toutes sources automatiques ou manuelles ; • Maintenance de premier niveau, mise en place de mesures conservatoires ; • Intervention en cas d'incendie, d'actes de malveillance, de fuites, ou dans le cadre de l'évacuation de personnes ; • Information du responsable de sécurité et conseils spécifiques liés à la prestation. 		

CAPLP Sécurité Prévention		SUIJET
Épreuve écrite disciplinaire		Durée : 5 heures
Code sujet :		Page 21 sur 26

.../...

Annexe 13 – Suite

Chapitre 10 : Organisation	Chapitre 11 : Durée du marché, modalités de fixation du prix et pénalités	Chapitre 12 : Responsabilité de l'entreprise, reprise du personnel et assurances
<p>En phase courante : Les prestations sont réalisées sous forme de vacations de 12 heures afin de limiter les changements d'équipes. L'amplitude horaire de chaque vacation doit être totalement couverte. Pour assurer les différentes tâches de surveillance de prévention et de sécurité, dont l'accueil filtrage, 2 postes 24h/24 pourvus de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chefs d'équipes • Poste d'agents de sécurité <p>Le chef d'équipe exerçant en heures ouvrables sera désigné « responsable de site » et à ce titre devra bénéficier des habilitations et des formations correspondantes. Il assurera d'autre part, la liaison administrative et fonctionnelle avec le responsable de sécurité prévention (du prestataire) et de sécurité prévention (du donneur d'ordre). Répartition des agents annexée au présent cahier des charges (annexe A du cahier des charges).</p> <p>Formations initiales et recyclages Les personnels affectés sur le site doivent obligatoirement détenir les qualifications requises au présent cahier des charges et leur recyclage à jour. Bien que l'établissement ne soit pas un ERP nécessitant la qualification obligatoire, celle-ci est requise afin de pouvoir exploiter le SSI et l'ensemble des systèmes de sécurité en place dans le bâtiment. Le responsable de site doit disposer de la qualification SSIAP2, d'une formation polyvalente en matière de surveillance et prévention des actes de malveillance et de management des équipes sur le terrain en sécurité/sûreté et d'une formation aux premiers secours en cours de validité. Le chef d'équipe doit disposer de la qualification SSIAP2.</p>	<p>Le marché aura une durée de trois ans, à compter du 04 Avril 2022.</p> <p>Prestations au forfait Les prestations proposées seront au forfait. Les prix comprennent tous les frais correspondants à l'exécution des prestations, y compris la tenue des agents et les repas.</p> <p>Prestations à commande Au fur et à mesure des besoins, pour des prestations non prévues dans le montant forfaitaire du marché, des commandes complémentaires pourront être notifiées au prestataire.</p> <p>Variation des prix Les prix sont fermes jusqu'au 31 janvier 2023. Ils seront révisibles annuellement. Le prestataire proposera une formule de révision comportant des éléments parfaitement identifiés (indices publiés par l'INSEE par exemple).</p> <p>Délais de règlement Règlement des sommes dues à 60 jours du mois suivant.</p> <p>Pénalités et résiliation Des pénalités pourront être applicables si les clauses du marché ne sont pas respectées.</p>	<p>Responsabilité de l'entreprise Les descriptions figurant dans le présent chapitre ne sont pas limitatives et les entreprises devront exécuter comme étant compris dans leur offre, tous les travaux qui résulteraient des règles de l'art ou des règlements en vigueur, ou qui seraient nécessaires pour assurer les prestations. Lors de la consultation, le prestataire fera ses remarques sur le présent cahier des charges en ce qui concerne les prestations (telles que décrites). Passé ce délai, le prestataire prendra à sa charge toutes les modifications qui seraient nécessaires pour respecter les textes, règlements et normes ainsi que les prestations décrites dans le présent document. La responsabilité du prestataire pourra être recherchée en cas de manquement aux consignes de la part de son personnel. Elle pourra également être recherchée en cas de dissimulation, de détournement, ou de dissimulation de toute information.</p> <p>Reprise du personnel : application de l'article L1224-1 du code du travail.</p> <p>Assurances Le prestataire est responsable sans recours possible de tout ce qui relève des prestations fournies dans le cadre du présent marché. Pour tous les cas où son entreprise pourra être engagée, le prestataire contractera une assurance « responsabilité civile » avec un niveau de couverture au moins égal à 50 000 000 €.</p>

CAPLP Sécurité Prévention	SUJET
Épreuve écrite disciplinaire	Durée : 5 heures
Code sujet :	Page 22 sur 26

.../...

ANNEXE A : Effectifs et horaires agents de sécurité du site

Postes de travail	Jour : 7H00 / 19H00	Nuit : 19H00 / 7H00
SSIAP2	Responsable de site	Chef d'équipe
SSIAP N°1	Surveillance générale - rondes - interventions	Surveillance – rondes – sécurité - sûreté - interventions
SSIAP N°2	Surveillance - accueil - interventions	
SSIAP N°3	Surveillance – accueil - interventions	

Document auteurs

ANNEXE 14 : Tableau des majorations conventionnelles – Agent de sécurité (ADS) – Coefficient 130

Agent de Sécurité (ADS) - Coefficient 130								
	Vacation horaire d'un agent							
	Période horaire 06h00 / 21h00 du lundi au samedi	Période horaire 21h00 / 06h00 du lundi au samedi	Période horaire 06h00 / 21h00 dimanche	Période horaire 21h00 / 06h00 dimanche	Période horaire 06h00 / 21h00 férié	Période horaire 21h00 / 06h00 férié	Période horaire 06h00 / 21h00 dimanche férié	Période horaire 21h00 / 06h00 dimanche férié
Base horaire mensuel	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67
SALAIRES	1 521,25 €	1 715,42 €	1 715,42 €	1 886,96 €	3 118,94 €	3 430,84 €	3 430,84 €	3 773,92 €
Taux horaires au 01 01 2020	10,28 €							

Remarque :

Les taux horaires sont majorés de 10 % chacun le dimanche ainsi que la nuit

Le taux horaires est majoré également de 100% les jours fériés

L'agent de sécurité ne bénéficie pas de prime d'ancienneté

Document auteurs

PLP Prévention Sécurité	SUJET
Epreuve	Durée :
Code sujet :	Page 23 sur 26

ANNEXE 15 : CV reçus pour le poste de responsable de site

CV de Christophe D.

ETAT CIVIL

47 ans
Nationalité française
Permis B

FORMATIONS

Fév. 2018 Recyclage CQP APS
Fév. 2020 Recyclage SST Sauveteur Secouriste du Travail
Juin. 2020 Recyclage SSIAP 2
Nov. 2013 SSIAP 1 - Centre de formation CECYS (Courbevoie 92)
Juin. 2019 BS/BE manœuvre
Oct. 2013 CQP APS (Agent de Prévention et de Sécurité) - Centre de formation CECYS
 (Courbevoie 92)
1994 BTS MAI (Maintenance et Automatismes Industriels)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

2015-aujourd'hui

Agent SSIAP 1 (société DPSA)
Affectation sur site industriel Placoplatre à Vaujours : 11 SSI en service sur 35 Ha / 9 postes /
sprinkleurs / Applications des procédures de sûreté et sécurité incendie.
Gestion des alarmes incendie / intrusion / techniques / malaise.

2014-2015

Chef d'équipe SSIAP 2 (société GORON).
Adjoint au chef de site SSIAP3 - affectation sur site Natixis Paris 13.
Organisation des différentes missions quotidiennes / hebdomadaires / plannings.
Gestion des alarmes incendie / intrusion / techniques / malaise / système de vidéosurveillance.

2013 -2014

Agent SSIAP 1 (société GORON) - Affectation sur site Natixis Paris 13.

1996-2013

MACHINES DUBUIT (93) - Industrie de la sérigraphie : dessinateur projeteur industriel.

1995-1996

Service national dans la GENDARMERIE NATIONALE.
Médaille de bronze du service militaire.

LANGUES :

Anglais : Niveau scolaire.

INFORMATIQUE :

Word, Excel.

.../...

PLP Prévention Sécurité	SUJET
Epreuve	Durée :
Code sujet :	Page 24 sur 26

Tournez la page S.V.P.

ATOUTS

Persévérante, rigoureuse et sens du contact

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

2018 - à aujourd'hui : Chef de site SSIAP2, IKEA Bayonne (64)

2016 - 2018 : Chef de poste, adjoint au chef de service (SSIAP3), IKEA Bayonne (64)

2012 - à aujourd'hui : Sapeur-pompier volontaire, CPI Tosse (40)

2015 - 2016 : Chef de site sécurisé, Ikéa Meubles Bayonne (64)

2014 - 2015 : Chef de poste, Centre commercial SUDECO, Pessac (33)

2011 - 2014 : Militaire pompier de l'air, Lyon (69)

2022 - 2011 : Militaire pompier de l'air, Base aérienne d'Avord (18)

FORMATIONS

2019 : Habilitation HO/BO

2018 : Recyclage carte professionnelle Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électriques de sécurité ou de gardiennage

2014 : Diplôme services de sécurité incendie et d'assistance à personne de niveau 2

2012 : Diplôme chef d'équipe Sapeur-Pompier volontaire

2010 : Certificat chef d'équipe pompier de l'armée de l'air

2009 : Brevet NRBC AIR niveau 1

2007 : Attestation Défibrillateur Semi-Automatique

2006 : Certificat de formation aux activités de premiers secours routiers

2003 : Attestation formation professionnelle militaire technicien de l'air pompier

2002 : Certificat de sauveteur secouriste du travail

2000 - 2002 : CAP agent de prévention et sécurité, lycée de Mourenx (64)

2001 : Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe
Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

2000 : Attestation de formation aux premiers secours

COMPETENCES

Elaboration des plannings de personnel

Gestion du parc matériel

Formateur EPI

Vérificateurs extincteurs portatifs et mobiles

Création de plans d'interventions

Document auteurs

PLP Prévention Sécurité	SUJET
Epreuve	Durée :
Code sujet :	Page 25 sur 26

ANNEXE 16 : Arrêt de la cour de cassation, chambre sociale, 31 mars 2015

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Versailles, 31 mars 2015), qu'engagé le 20 septembre 2006 par la société Securitas France en qualité de chef d'équipe sécurité incendie, M. A... a été licencié pour faute grave par lettre du 28 mars 2012 en raison de l'absence de carte professionnelle ;

Attendu que l'employeur fait grief à l'arrêt de dire le licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse et de le condamner à payer au salarié des dommages-intérêts, alors, selon le moyen, qu'il résulte de la combinaison des articles 1er et 2 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, devenus les articles L. 611-1 et L. 612-2 du code de la sécurité intérieure, que les entreprises exerçant une activité de surveillance humaine ou par des systèmes électroniques de sécurité, de gardiennage de biens meubles et immeubles et de sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles peuvent exercer des activités complémentaires ou connexes, telles que des activités de sécurité incendie qui sont nécessaires pour mener à bien les missions de surveillance et de sécurité qui leur sont confiées ; qu'en conséquence, si l'article 6 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, devenu l'article L. 612-20 du code de la sécurité intérieure, prévoit que le salarié « employé ou affecté pour participer à une activité mentionnée à l'article 1er » doit détenir une carte professionnelle attestant de la moralité et de l'aptitude professionnelle de son titulaire, cette exigence s'étend aux salariés qui exercent des fonctions de sécurité incendie au service d'une entreprise de sécurité privée ; qu'en affirmant que l'obligation de détenir une carte professionnelle dépend, non de l'activité de l'employeur, mais uniquement de la participation du salarié à l'une des activités énoncées à l'article L. 611-1 qui ne mentionne pas l'activité de sécurité incendie, pour retenir que le salarié qui occupait un poste de chef d'équipe sécurité incendie au service d'une entreprise exerçant une activité privée de sécurité, n'était pas tenu de détenir une carte professionnelle, la cour d'appel a violé les articles 1, 2 et 6 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, applicable au litige ;

Mais attendu que, selon les articles 1, 2 et 6 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 dans leur version applicable au litige, seuls les agents assurant des fonctions de sécurité privée sont soumis à l'obligation de détenir une carte professionnelle délivrée par la préfecture territorialement compétente ; qu'il en résulte que le personnel d'une société affecté exclusivement à des missions de sécurité incendie n'est pas soumis à l'obligation de détenir une carte professionnelle alors même que la société exerce une telle activité à titre complémentaire ou connexe d'une activité de sécurité privée ;

Et attendu qu'ayant constaté que le salarié occupait un poste de responsable de sécurité incendie et que son affectation professionnelle n'avait pas été modifiée par la suite au sein de l'entreprise, la cour d'appel en a exactement déduit que l'exercice de son activité n'était pas soumis à la détention d'une carte professionnelle ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi ;

Condamne la société Securitas France aux dépens ;

Vu l'article 700 du code de procédure civile, rejette la demande ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, chambre sociale, et prononcé par le président en son audience publique du sept mars deux mille dix-sept.

Source : Légifrance

PLP Prévention Sécurité	SUJET
Epreuve	Durée :
Code sujet :	Page 26 sur 26

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours

E F E

Section/option

8 0 5 5 J

Epreuve

1 0 1

Matière

9 3 1 1

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours

E F F

Section/option

8 0 5 5 J

Epreuve

1 0 1

Matière

9 3 1 1